

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00819

Numéro SIREN : 338 398 241

Nom ou dénomination : @COM.AUDITEC AQUITAINE

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2024 sous le numéro de dépôt 7379

@COM.AUDITEC AQUITAINE
Société par actions simplifiée
au capital de 700 000 euros
Siège social : 7 AVENUE DES MONDAULTS
33270 FLOIRAC
338 398 241 RCS BORDEAUX

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 7 MARS 2024

LES SOUSSIGNÉS :

La société @COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social 1 Rue du Chevron d'or, 47300 PUJOLS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 324 264 290 RCS AGEN, Représentée par son Président Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE,

Monsieur Thierry LAMOLIERE, demeurant 3 rue Famatina 33200 BORDEAUX

Détenant ensemble 10 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée @COM.AUDITEC AQUITAINE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société @COM.AUDITEC AQUITAINE et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 22.1 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Démission de la Directrice Générale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Les associés prennent acte de la démission de Madame Jill GODOC de son mandat de Directrice Générale à compter du 7 mars 2024, et décident à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes ou remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

^{DS}
tl

^{DS}
ap

Conformément aux articles 1363 et suivants du code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, les associés sont expressément convenus de signer le présent acte sous forme électronique au moyen d'une signature électronique avancée.

Les associés conviennent expressément que le présent acte signé électroniquement :

- constitue l'original du document ;
- est établi dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ;
- est parfaitement valable entre elles ; les associés s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments du présent acte sur le fondement de leur nature électronique ;
- constitue une preuve littérale au sens des articles 1363 et suivants du code civil, a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposé.

En conséquence, le présent procès-verbal signé électroniquement vaut preuve du contenu du procès-verbal, de l'identité des signataires et de leur consentement aux droits et obligations qui découlent du présent procès-verbal.

La société @COM. EXPERTISE - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

DocuSigned by:

51484E0E6ABC4C9...

M. Thierry LAMOLIERE

DocuSigned by:

6CBA538D424F404...